

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Acte publié le
20 DEC. 2024

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents :

19 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAIN, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Jean-Claude JAUNEAU, Béatrice BOULANGE, Emeric MOREL, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES, Gérard BOURGEAT

Absents excusés :

Olivier BAREILLE, Nadine MAZZA, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

8 Olivier BAREILLE à Pierre GRATALOUP
Nadine MAZZA à Jean-Claude JAUNEAU
Laurence MEUNIER à Fabienne TOURAIN
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN
Fanny LEBAYLE à Monia FAYOLLE
Robert NICOLETTI à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Christel DECATOIRE à Bernard ROMIER
Marc ZIOLKOWSKI à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Délibération n° 13

Délibération n° 084/2024 – Actualisation du tableau des emplois communaux

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Reçu le 20/12/2024

Suite à la notification le 9 juillet 2024 de la décision de Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale, prise dans le cadre de la préparation de la carte scolaire des écoles publiques pour la rentrée 2024, portant retrait d'un poste à l'école maternelle de la Voie Verte, un poste d'ATSEM à TNC 31H30 est vacant depuis la rentrée 2024-2025. Il sera en conséquence proposé de supprimer ce poste précédemment occupé par un agent contractuel.

Par ailleurs, dans le prolongement de la délibération du conseil municipal n° 065/2024 du 4 novembre dernier actant la création d'un emploi de responsable de la médiathèque et de l'action culturelle à temps complet et d'un emploi d'agent de médiathèque, référent multimédia, à temps non complet (17,5/35^{ème}), il convient de supprimer le poste d'adjoint au responsable de la médiathèque, référent multimédia, à temps complet, vacant depuis le 7 octobre 2024.

Enfin, l'emploi actuel de gestionnaire de l'Unité Centrale de Production (UCP) est ouvert aux cadres d'emplois des agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2^e du CGFP. Suite au départ de l'agent occupant le poste, au 1^{er} novembre 2024, et au vu du niveau des missions et des responsabilités exercées, il est proposé de fermer cet emploi au cadre d'emplois des adjoints techniques et de l'ouvrir à celui des techniciens.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

VU la délibération du conseil municipal n° 065/2024 du 4 novembre 2024, portant actualisation du tableau des emplois communaux,

VU l'avis du comité social technique en sa séance du 16 décembre 2024 sur les suppressions de postes envisagées,

OUÏ l'exposé,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE la suppression des emplois mentionnés ci-dessus.

MODIFIE les cadres d'emploi ouverts au titre de l'emploi de gestionnaire de l'Unité Centrale de Production, tel que précité.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé à la présente délibération, qui prendra effet au 31 décembre 2024.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2024

Emploi	Cadres d'emplois ouverts	Temps de travail du poste	ETP du poste	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade pourvu	Occupation du poste en ETP
FILIÈRE ADMINISTRATIVE							
DGS							
DGS	DGS de 2 000 à 10 000 habitants et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		DGS de 2 000 à 10 000 habitants	1
Responsable du pôle cadre de vie	Attachés et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1			
Responsable du pôle administration générale et ressources	Attachés et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Attaché		1
Chargé(e) de l'urbanisme	Attachés, ingénieurs, rédacteurs, techniciens et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Ingénieur		1
Assistant(e) du DGS, chargé(e) des affaires juridiques, de la commande publique et du secrétariat des assemblées	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1
Assistant(e) du pôle développement territorial et aménagement durable, chargé(e) de l'urbanisme, de l'environnement et de l'écologie	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Rédacteur		1
Assistant(e) du pôle cadre de vie	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Adjoint administratif		0,8
Chargé(e) de mission communication et participation citoyenne	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1
Gestionnaire des affaires sociétés et du CCAS	Rédacteurs, adjoints administratifs, agents sociaux et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1	Rédacteur (contractuel)		0,8
Agent d'accueil maitrise - Chargé(e) de l'état civil et de la gestion du cimetières	Adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1
Agent d'accueil mairie et agence postale communale - Chargé(e) du secrétariat de la police municipale	Adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1
Agent d'accueil mairie et agence périscolaire	Adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Adjoint administratif		1
Chargé(e) de l'animation locale, de la vie associative et sportive	Adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE			14,8	14	1		13,6
FILIÈRE TECHNIQUE							
Responsable du pôle développement territorial et aménagement durable							
Responsable du centre technique municipal	Ingénieurs, techniciens et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Ingénieur		1
Référent(e) des espaces verts	Techniciens, agents de maitrise et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Agent de maitrise principal		1
Agent des espaces verts	Agents de maitrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Agent de maitrise		1
Référent(e) maintenance des bâtiments	Agents de maitrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Agent de maitrise		1
Agent de maintenance des bâtiments	Agents de maitrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Agent de maitrise		1
Agent polyvalent bâtiments, voirie et espaces verts	Agents de maitrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Agent technique (contractuel)		1
Agent polyvalent bâtiments, voirie, espaces verts et logistique	Agents techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Agent technique principal de 1 ^{ère} classe (contractuel)		1
Gestionnaire de l'unité centrale de production (UCP)	Techniciens, agents de maitrise et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Agent technique principal de 1 ^{ère} classe		1
Agent de cuisine, référent(e) salle restaurant UCP	Adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1	Agent technique principal de 2 ^{ème} classe		0,9
Agent de cuisine, référent(e) salle restaurant scolaire	Adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1	Agent technique principal de 1 ^{ère} classe		0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 30h00	0,86	1	Agent technique principal de 2 ^{ème} classe		0,86
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1	Agent technique (contractuel)		0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1	Agent technique principal de 2 ^{ème} classe		0,8
Agent d'entretien et animateur(trice) déرسcolaire	Adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1	Agent technique (contractuel)		0,8
Agent d'entretien et animateur(trice) déرسcolaire	Adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 27h00	0,77	1	Agent technique (contractuel)		0,77
Agent d'entretien et animateur(trice) déرسcolaire	Adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	Agent technique		1
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE			17,53	16	3		14,53

Emploi	Cadres d'emplois ouverts	Temps de travail du poste	ETP du poste	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade pourvu	Occupation du poste en ETP
FILIERE MÉDICO SOCIALE							
Référent(e) ATSEM							
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 1 ^{ère} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,8
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
TOTAL FILIERE MÉDICO SOCIALE		7,1	8	0		7,1	
FILIERE ANIMATION							
Responsable de la vie scolaire et périscolaire							
Animateur(trice) périscolaire	Adjoint(s) d'animation et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint(s) d'animation et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 19h00	0,54	1		Adjoint d'animation	0,54
	TOTAL FILIERE ANIMATION		1,54	2	0		1,54
FILIERE CULTURELLE							
Responsable de la médiation et de l'action culturelle							
Agent de médiation, référent secteur jeunesse	Assistant(s) de conservation du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1
Agent de médiation, référent multimédia	Adjoint(s) du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint du patrimoine	1
	Adjoint(s) du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC- 17h30	0,5	1			
	TOTAL FILIERE CULTURELLE		2,5	1	2		1
FILIERE SÉCURITÉ							
Responsable de la police municipale							
Policier municipal	Agents de police municipale	TC	1	1	1	Brigadier chef principal	1
	TOTAL FILIERE SÉCURITÉ		2	2		Gardien brigadier	1
	TOTAL EFFECTIFS		45,47	43	6		39,77